RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

Monsieur Alain ROGER

MAIRE de Noyelles-sous-Lens

Canton de Harnes

Arrondissement de Lens

Département du Pas-de-Calais

Téléphone: 03.21.13.02.31

Télécopie: 03.21.13.02.40

Nos réf: AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 22 février 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 JANVIER 2018

- 1) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2017 :
- Monsieur Le Maire: si vous avez des observations.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: c'est juste une erreur de retranscription, ce qui fait qu'on ne comprend pas du tout la phrase.

Plusieurs personnes me l'ont dit d'ailleurs.

C'est à la page 6, 9ème ligne. « Et après, ils disent que quand il y en a deux... ».

Je n'ai jamais dit « quand il y en a deux », j'ai dit « quand il y a le feu dans une habitation, ils disent que c'est ceux qui l'on monté ».

Ça explique après le fait que je dis « les gens n'ont plus de maison ».

C'est le « feu » et non pas « deux ».

- Monsieur Le Maire: d'accord.
- <u>Monsieur Louis ALEXANDRENNE</u>: c'était par rapport à mon intervention concernant les bus.

Alors, il y a une erreur, c'est écrit : « juste demandé par rapport aux travaux chez moi ».

7ème feuille.

- Monsieur Le Maire: oui. On va l'enlever. Tu ne te souviens plus ce que tu as dit?
- Monsieur Louis ALEXANDRENNE : c'était par rapport aux travaux du BHNS.
- Monsieur Le Maire : on vérifiera sur la bande et on enlève.

Sinon, pas d'autres observations?

Quels sont ceux qui sont pour?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

2) ADOPTION DES COMMISSIONS:

- * Enseignement jeunesse du 06 décembre 2017 :
- <u>Monsieur Le Maire</u> : si vous avez des questions à poser, Sandra et Marie-Hélène sont là pour y répondre.

Pas de questions, pas d'observations?

Quels sont ceux qui sont pour?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- * Urbanisme du 06 décembre 2017 :
- Monsieur Le Maire : là pareil si vous avez des questions à poser.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: juste pour dire que lors d'un conseil municipal, nous avions demandé le patrimoine communal et le jour de la commission, vous nous avez présenté les ventes et j'ai pu voir que vous faisiez aussi une réunion le 21 février 2018 à 10h00 pour expliquer le patrimoine communal.

C'est juste que lors de cette réunion, nous avons été surpris qu'il n'y avait que les ventes.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: il aurait été bien que nous ayons une évaluation des domaines à côté.

Parce que apparemment il risque d'y avoir un complément ou l'on s'arrête?

- <u>Monsieur Le Maire</u>: maintenant, à la limite, ce document nous pouvons vous le remettre année par année.

Maintenant, ce sera beaucoup plus simple.

C'est à dire qu'ici en cours d'année, nous pouvons vous remettre un document avec les ventes qui ont été réalisées en 2017 et dans ce cas là, on vous mettra à côté l'estimation des domaines.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: c'est pour voir un petit peu comment évolue les strates au fur et à mesure des années.

Ce que l'on arrive à en faire en fait.

Parce que là, il y a des chiffres.

- Monsieur Le Maire : la prochaine fois on vous mettra à côté l'estimation des domaines.
- Monsieur Le Maire : concernant ce compte-rendu pas d'autres observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès	3		
TOTAL	25		4

Adopté à la majorité.

3) DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

*<u>ADMINISTRATION GENERALE</u>:

2017-141 : ANNULÉE.

2017-155 : la ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître BRUNET Xavier, avocat, 44 rue Louis Blanc à BÉTHUNE, afin qu'il assure la défense des intérêts de la commune devant le Tribunal de Grande Instance de Béthune quant à la procédure judiciaire engagée à l'encontre de la commune par Monsieur et Madame DEZEURE Gérard et Henriette domiciliés 36 rue du 19 mars 1962 à Noyelles-sous-Lens.

2018/01: La mise en place des tarifs suivants pour la mise à disposition des différentes salles communales.

» Pour les habitants de la commune

	FERME	FOYER	FOYER	Salle	COMPLEXE	
	MAMETZ	MUNICIPAL sans la chambre froide	MUNICIPAL avec la chambre froide	Jean Marc Durand	SPORTIF	Salle Zawada
1 journée semaine + cuisine	150,00 €	250,00 €	450,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Le week end	300,00 €	550,00 €	700,00 €	300 €	300,00 €	300,00 €
Autre jour Supplémentaire	100,00 €	250,00 €	450,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €

Les tarifs énoncés ci -dessus <u>seront doublés pour les personnes n'habitant pas Noyelles—sous lens.</u>

<u>Une caution de 1 000 €</u> est demandée à la location, restituée après vérification de l'inventaire et après règlement des amendes le cas échéant.

<u>Tarifs spécifiques de location</u>:

» pour le personnel communal et le conseil municipal :

Le personnel communal et le conseil municipal bénéficient de la location du foyer municipal ou de la ferme Mametz 1 fois par an au tarif de 100€.

» Pour les associations Noyelloises :

Le foyer municipal avec la chambre froide et la ferme Mametz seront loués aux associations Noyelloises $\underline{1 \text{ fois dans l'année pour un montant de } 50€}$ pour toutes manifestations (repas,lotos, bourses, boum.....).

Ne sont pas concernés les assemblées générales, les réunions et les arbres de Noël.

Pour tous (personnel – membres du conseil – associations) :

- une caution de $1000 \in$ est demandée à la location, restituée après vérification de l'inventaire et après règlement des amendes le cas échéant.
- Le montant pour toute location supplémentaire sera identique à celle attribuée aux Noyellois.
- Les couverts sont prêtés gratuitement lors de la première manifestation.

TARIFS DE LOCATION DE VAISSELLES:

» Location de la vaisselle avec location de salle :

Couverts: 0,50 € pour un kit par personne.

- 0,15 € pour toute demande supplémentaire.

» Location de la vaisselle sans location de salle :

Couverts: 1,00 € pour un kit par personne.

- 0,30 € pour toute demande supplémentaire.

<u>LE VERSEMENT DES ARRHES</u>:

Le versement d'arrhes, correspondantes à 30% du montant de la location, permet la confirmation de la réservation. Ils sont à verser au moment de la signature du contrat de location.

LES AMENDES:

Pour la ferme Mametz et le Foyer municipal:

MOTIFS	MONTANTS
Nettoyage non effectué	150,00 €
Non respect des horaires de location	Tout dépassement d'horaire sera facturé au tarif de 50 € de l'heure supplémentaire
Dégradation(s)	Paiement par le locataire de l'intégralité des dommages constatés (estimation de la remise en état par des services techniques ou sur devis d'un prestataire privé)
Dégradation de la sonorisation	200,00 €
Nuisances sonores	Pouvoirs de police du Maire - Infraction visant le code de la santé : contravention de 3e classe (450 € au plus).
Casse de la vaisselle	Paiement de toute casse de vaisselles selon tarifs en vigueur indiqué dans le contrat locations

2018/11 : signature d'une convention de maintenance du suivi annuel de l'archivage avec la société CODEXIA représentée par Monsieur François MANGIONE, Gérant et relative au suivi annuel de l'archivage.

Un collaborateur qualifié sera délégué afin d'effectuer une vacation annuelle de 8 jours, minimum selon un planning établi préalablement.

Chaque facturation s'entend tous frais de déplacement et fournitures inclus (chemises, souschemises, boîtes archives, étiquettes). Le montant net s'élève à 4 048,00 € H.T. soit 4 857,60 € T.T.C.

La présente convention est conclue pour une durée d'une année du 01/01/2018 au 01/01/2019. Elle est renouvelable deux fois par tacite reconduction (sans toutefois excéder une durée de trois ans soit jusqu'au 01/01/2021).

2018/05 : signature d'un contrat avec le cabinet BRISSET PARTENAIRES, représenté par Monsieur Didier FICHEROULLE, Directeur Général, et relatif à l'assistance dans la gestion du programme des assurances.

Le montant des prestations s'élève à 1 635 € HTVA payable en quatre fois selon le calendrier suivant :

au 15 janvier : 409 € HTVA au 15 avril : 409 € HTVA au 15 juillet : 409 € HTVA au 15 octobre : 408 € HTVA

+ au 15 décembre révision éventuelle.

2018/06 : pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de NOYELLES-SOUS-LENS décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Nord-France- Europe une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 1 000 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de NOYELLES-SOUS-LENS décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

Montant: 1 000 000 EurosDurée: un an maximum

- Taux d'intérêt applicable EURIBOR 1 SEMAINE + marge de 0,85 %

Le taux d'intérêt applicable chaque jour à un tirage indexé sur l'EURIBOR 1 SEMAINE (augmenté de la marge sus-indiquée), tel que défini au contrat de ligne de trésorerie interactive et constaté le jour considéré du tirage.

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
Frais de dossier : 2 000 Euros
Commission de non-utilisation : 0,30%

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

* ENSEIGNEMENT - JEUNESSE:

2018/07 : signature d'une convention avec l'association IV2 – Itinéraire Vacances et Voyages représentée par Monsieur Guillaume DENAEYER, Président et relative à l'organisation d'un séjour de vacances pour les jeunes de 8 à 17 ans à Châtel (74), du 02 au 10 mars 2018.

Le nombre de participants pour ce séjour est fixé à 24 participants.

Il est convenu pour les deux parties d'un tarif de 768 € par participant pour l'ensemble de la prestation.

I2V est régie par la loi de 1901 et propose ses services uniquement aux adhérents. Pour devenir adhérent, il suffit de s'acquitter du versement de la somme de 10 €.

Cette adhésion est valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours.

50% de la somme sera versée à la signature de la présente convention $+10 \in$ d'adhésion.

50% seront versé 30 jours après la fin du séjour, sur présentation de la facture finale.

2018/10 : fixation de la prestation familiale pour le séjour au ski qui se déroulera à Châtel en Haute Savoie du 02 au 10 mars 2018, selon le coefficient familial, comme suit :

* de 0 à 800 : 350 €, * de 800 à 1 200 : 400 €,

* + de 1 200 : 425 €.

* <u>SOLIDARITES – ACTIONS SOCIALES ET PERSONNES ÂGEES</u> :

2017/159 : signature d'un contrat de prestation de service avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie, Diététicienne et relatif à la réalisation d'une prestation de service pour la santé dans le cadre de l'action « cuisine des Seniors ».

Ces séances se dérouleront de janvier à juin 2018.

* <u>MARCHES PUBLICS</u>:

2017/150 : signature d'un contrat avec la société Cabinet Plasson à Harnes, représentée par Monsieur Alain Choquet, et relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux du centre médical – 55 rue de la République.

Le montant des prestations s'élève à 18 180,00€ HT soit 21 816,00€ TTC répartis de la manière suivante :

RELEVE	800,00	€HT
PLANS EXISTANTS	800,00	€HT
ESQUISSES	1 600,00	€HT
AVANT PROJET SOMMAIIRE	1 440,00	€HT
AVANT PROJET DETAILLE	1 440,00	€HT
PROJET D'EXECUTION	4 800,00	€HT
ASSISTANCE PASSATION MARCHE TRAVAUX	800,00	€HT
DIRECTION EXECUTION TRAVAUX	5 300,00	€HT
ASSISTANCE OPERATIONS RECEPTION	400,00	€HT
MISSION DE BASE	17 380,00	€HT
Mission complémentaire	800,00	€HT
Total HT	18 180,00	€HT
Total TTC	21 816,00	€ TTC

2017/151 : signature d'un avenant n°2 avec la Société SMACL, représentée par Madame PRETRE Marjorie, et relatif au lot 2 du marché d'assurances : Assurance de la flotte automobile et risques annexes (auto-mission),

Pour la commune de Noyelles-sous-Lens, le montant initial du marché était de 11 887,68 € TTC.

Son montant modifié par le précédent avenant est de 12 465,64 € T.T.C.

Le présent avenant le réduit de 82,10 € TTC par an.

Le nouveau montant du marché est de 12 383,54 € TTC.

2017/152 : signature d'un avenant n°3 avec la Société SMACL, représentée par Madame PRETRE Marjorie, et relatif au lot 2 du marché d'assurances : Assurance de la flotte automobile et risques annexes (auto-mission).

Le montant modifié par les avenants précédents est de 12 383,54 € TTC.

Le présent avenant le majore de 176,60 € TTC par an.

Le nouveau montant du marché est de 12 560,14 € TTC.

2017/153 : signature d'un avenant n°4 avec la Société SMACL, représentée par Madame PRETRE Marjorie, et relatif au lot 2 du marché d'assurances : Assurance de la flotte automobile et risques annexes (auto-mission),

Le montant modifié par les avenants précédents est de 12 560,14 € TTC.

Le présent avenant le majore de 130,96 € TTC par an.

Le nouveau montant du marché est de 12 691,10 € TTC.

2017-154: signature d'un :

- un marché 2017FCT16 – Lot 1 : « Centres de loisirs et autres activités diverses », avec la Société AUTOCARS BENOIT, représentée par Monsieur Patrick LELEU,

Le montant des prestations s'élève à :

14 495,80 € TTC au minimum,

24 548,70 € TTC au maximum.

- un marché 2017FCT16 – Lot 2 : « Activités scolaires», avec la Société SAS WESTEEL VOYAGES, représentée par Monsieur Christophe DEGAND,

Le montant des prestations s'élève à :

11 194.15 € TTC au minimum.

21 571,44 € TTC au maximum.

- un marché 2016FCT13 – Lot 3 : « Prestations diverses » avec la Société AUTOCARS BENOIT, représentée par Monsieur Patrick LELEU,

Le montant des prestations s'élève à : 12 380,50 € TTC au minimum, 22 610,50 € TTC au maximum.

2018/13: autorisation de déposer un dossier de subvention auprès des services de l'État au titre de la dotation des Équipements Ruraux, relative aux travaux de création d'une maison de santé.

Il s'agit de la création d'une maison de santé dans l'ancienne Caisse d'Épargne rue de la République.

Le taux de cette subvention s'élèverait à 25% de 267 053,53 € H.T., (acquisition – étude et travaux) soit une subvention de 66 758,88 €.

* *CULTURE* :

2017/156 : signature d'une convention d'engagement avec Monsieur Jean-Luc STAHL, Gérant, et relative à la représentation d'un spectacle intitulé « épinards et porte-jarretelles 2 » qui se déroulera le vendredi 14 avril 2018 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 926,00 € T.T.C.

2017/157 : signature d'un contrat de vente avec l'association FEDORA PRODUCTIONS représentée par Monsieur Jean-François Bernardi, président relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « Clodette For Ever » qui se déroulera le samedi 24 mars 2018 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la vente s'élève à 4 200,00 € T.T.C.

2017/158 : signature d'un contrat de cession avec la société CA SE JOUE représentée par Monsieur Luc HAMET, Gérant et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « A VOS SOUHAITS! » qui se déroulera le dimanche 21 janvier 2018 à 17h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 8 967,50 € T.T.C.

2018/02 : signature d'un contrat de cession avec l'entreprise PROMETHEE PRODUCTIONS représentée par Monsieur Boris SOULAGES, Président et relatif à la présentation d'un spectacle intitulé « le mariage nuit gravement à la santé.... Et le divorce aussi! » qui se déroulera le dimanche 18 mars 2018 à 17h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 4 220 € T.T.C.

2018/03 : signature d' un contrat de cession avec la SARL « LES PIEDS SUR SCENE » représenté par Monsieur François SAMIER, Gérant et relatif à une représentation « IMPOSTURE ET LES FARFELUS » qui se déroulera le vendredi 05 janvier 2018 au Centre Culturel Évasion de 18h00 à 19h30.

Le montant de la prestation s'élève à 2 265,00 € T.T.C.

2018/04 : signature d' une convention d'animation avec DROIT DE CITE représentée par Monsieur François PASQUALINO, Président et relative à l'accompagnement technique sur une action culturelle dans le cadre « des vœux du maire 2018 » qui se déroulera le vendredi 05 janvier 2018.

Le montant de la prestation s'élève à 5 200,00 €

2018/08 : signature d' un contrat de cession avec l'entreprise JARDIN COUR DIFFUSION représentée par Monsieur Eric DELECOUR, Président et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « L'humour sur un plateau » qui se déroulera le vendredi 16 février 2018 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 3 990 € charges sociales incluses dont 790 € d'hébergement et de frais de déplacement.

2018/09 : signature d'une convention de partenariat avec le Collectif d'Expression Musicale représenté par Monsieur Albert VAN PRAET relative à un bal « Erreur de Casting » qui se déroulera le samedi 02 juin 2018 de 21h00 à 01h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 470 € T.T.C.

2018/12 : signature d'un contrat de cession avec l'association FRANCHE CONNEXION représentée par Madame Aurélie K-BIDY, Présidente et relatif à la prestation d'un spectacle intitulé « LES PIEDS NICKELES » qui se déroulera le 02 février 2018 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 3 174,10 € T.T.C.

- <u>Monsieur Le Maire</u> : la décision n°2017/141 concernant le tarif des salles est annulée et elle est remplacée par le 2018/01.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: et la 155, on peut avoir des précisions?
- Monsieur Le Maire : c'est concernant quoi ?
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: une action en justice.
- Monsieur Le Maire : oui, c'est concernant les parcelles dans la Cité des Ibis.

Il y a deux personnes qui estiment que les parcelles peuvent rentrer dans la prescription acquisitive.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: un couple ou deux personnes?
- Monsieur Le Maire: non, deux personnes, Monsieur GERIN et Monsieur DEZEURE.

Ils estiment que c'est un bien trentenaire, donc qu'ils en sont propriétaires d'office.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : mais ils n'ont pas fait de déclaration ?

- <u>Monsieur Stéphane MAKOWIECKI</u>: mais en fait effectivement ils ont le droit à la prescription acquisitive. Ils y ont droit, mais nous leur avons demandé de la faire reconnaître devant le tribunal.

Le problème, c'est qu'ils ne veulent pas payer les frais et ils disent que c'est à la commune de payer les frais.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: si c'est leur démarche c'est à eux de payer.
- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI: oui, mais ils ne veulent pas.
- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: mais qu'est-ce qui coûte moins cher, acheter la parcelle ou faire la démarche.
- Monsieur Le Maire : ça va leur coûter plus cher, mais après c'est leur droit.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: oui, les gens font ce qu'ils veulent.
- Monsieur Le Maire: sinon, pratiquement toutes les parcelles sont vendues.

Il y a encore une personne qui m'a donné son accord hier et il y a trois personnes qui doivent nous acheter les parcelles, en 2018 ou 2019.

Tout sera régularisé.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: concernant les tarifs de location de salles, nous les trouvons un peu élevés.

Nous voulons nous abstenir sur ce point.

- Monsieur Le Maire : concernant les tarifs de locations ?
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: oui.

On comprend que ce soit un peu dissuasif pour l'extérieur mais c'est quand même un peu élevé.

Après c'est nous qui pensons cela.

- <u>Monsieur Le Maire</u>: tu sais, tu as quand même le personnel à mettre à disposition, la préparation de la salle, le chauffage, l'électricité, le nettoyage à faire avant et après.

Ça a quand même un coût.

Va voir un peu dans les communes extérieures, au niveau des locations de salles, tu seras vraiment surpris parce que nous sommes quand même pratiquement les moins chers du secteur au niveau des tarifications de salles.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: dans ce cas là, pouvez-vous nous fournir un comparatif pour qu'on y réfléchisse.
- Madame Sabine FINEZ: nous en avions établi un.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: parce que comme ça, à brule-pourpoint, ça nous paraît un peu élevé.

Chacun peut comparer par rapport à son porte monnaie, on se disait « quand même, ce n'est pas donné », à titre personnel.

- <u>Monsieur Le Maire</u>: nous allons nous renseigner auprès des communes environnantes et on vous mettra la prochaine fois le tarif des salles.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: on s'abstient sur les tarifs.
- Monsieur Le Maire : non, tu ne t'abstiens pas, ce sont les décisions.

Il n'y a pas de vote.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: oui, et bien nous ne sommes pas d'accord.
- 4) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE:
- Madame Maryvonne POULAIN: juste avant de commencer Monsieur Le Maire.

C'est formidable, nous n'avons rien à dire sur le tableau, c'est une très belle présentation mais alors, le document là, pour travailler dessus.

Je peux vous assurer que là, c'est parce c'est le DOB mais si ça avait été le Budget ou le Compte-Administratif, la même chose, on ne peut pas.

Je veux dire le contexte National, déjà quand on est élu, on essaie de s'y intéresser, donc ça vous pouvez le zapper ou le laisser en petit mais après quand il faut voir là des tableaux en noir et blanc où vous ne savez même rien lire et où les chiffres font 1/2 millimètres, au Budget, ça ne passera pas.

Avant, il était très clair le document que l'on avait.

Il était très bien et pas besoin d'être en couleur.

Pour retrouver les chiffres, franchement c'est imbuvable.

- Monsieur Le Maire : on s'entend.

Nous mettrons le document en couleur lors de la transmission du compte-rendu.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: ce n'est même pas une question de couleur mais que ce soit déjà en plus grand.

Mais nous, ça nous allait très bien ce que l'on faisait avant.

Une fois qu'il y a cette présentation là, ici, c'est bien mais pour travailler en pré-conseil, je veux dire, on préférait la présentation d'avant.

Il était clair et lisible.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: si vous voulez le laisser en petit pour des raisons que l'on ne connaît pas, mettez les nous au moins en couleur.

Et accessoirement, joignez-nous un document PDF.

- Madame Maryvonne POULAIN: parce qu'arriver à lire cela.
- Madame Sabine FINEZ: moi, je préconise que l'on investisse dans des tablettes.

Que l'on puisse agrandir avec nos petits doigts musclés.

- Madame Maryvonne POULAIN: non, des tablettes, il y en a qui ne vont pas sans servir.

Mais ce que l'on avait avant, ça nous suffisait, on pouvait même travailler dessus.

- <u>Monsieur Stéphane MAKOWIECKI</u>: on pourrait déjà mettre moins de diapos par page et en couleur.

Effectivement, c'est une erreur.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: on ne voudrait pas faire de dépenses inutiles mais c'est vrai qu'avant, il y avait trois pages.
- <u>Monsieur Le Maire</u> : exceptionnellement, une fois par an on fait un document couleur, ce n'est pas la ruine.
- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u> : ça se chiffre en centimes, pour moi, ce n'est pas un prétexte économique.
- Monsieur Le Maire: la prochaine fois, nous vous l'enverrons par PDF.
- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI: présentation du diaporama.
- <u>Monsieur Le Maire</u>: présentation intéressante du DOB avec sérieux et professionnalisme comme le fait habituellement Stéphane.

Comme vous avez pu le constater, le DOB est dans la continuité de notre programme depuis 2008 qui est que notre volonté est de diminuer nos charges à caractère général, de maintenir également nos charges à caractère personnel, de ne pas augmenter nos taux d'imposition mais néanmoins d'essayer de continuer à investir.

C'est pour cela que nous faisons des emprunts et un emprunt qui est prévu de 2 600 000,00 €.

Au niveau des investissements, nous continuons à investir comme je vous l'ai dit.

Il y a le stade Gallet qui va commencer cette année pour se terminer si tout va bien en 2019.

Si les prochains appels d'offres sont fructueux.

Le Parc Souchez devrait commencer lui également cette année.

Les travaux devront débuter je pense.

Là, ils vont débuter au mois de mars sur Courrières.

Je pense qu'au niveau de Noyelles, ça devrait débuter avant la fin du premier semestre par le terril 94, pour se terminer logiquement avant fin 2019.

En ce qui concerne les rénovations des terrasses du complexe.

Je ne sais réellement pas si nous le ferons durant le mandat parce que c'est quand même un coût de 600 000 € et financièrement il faut quand même que l'on baisse dans nos dépenses publiques.

Pour continuer, nous avons prévu de nous endetter entre 6 millions et 6,5 millions jusqu'en 2020, donc l'objectif est de ne pas dépasser cette somme.

Nous verrons en fonction peut-être des subventions agréables que l'on pourrait avoir pour le stade Gallet.

Nous verrons sinon ce sera reporté après 2020.

Le BHNS, l'enfouissement des réseaux, c'est fait.

Cette année, nous allons payer au SMT la facture de 200 000,00 €.

La maison de santé, là également, les travaux vont débuter cette année.

Les professionnels de santé logiquement sont repérés.

Il y aurait deux infirmières, deux médecins et une orthophoniste.

L'orthophoniste et l'infirmière viendraient de l'espace santé pour regagner le centre ville mais ça ne va pas créer de cellules vides là haut puisque logiquement le dentiste à l'intention de s'agrandir ainsi que les kinés.

Toutes les cellules qui sont là bas à l'espace santé seront remplies.

Et nous allons continuer bien évidemment notre programme d'entretien des voiries, d'éclairage public et également la Place de la Libération.

Ce sont les grands points du DOB, maintenant, si vous avez des questions à poser, je suis prêt à v répondre.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : pour l'entretien des voiries, je trouve que 120 000 € ça fait un peu juste, non ?
- Monsieur Le Maire : c'est le budget qu'on alloue à peu près chaque année.

Chaque année, nous mettons entre 100 et 150 000 € pour entretenir nos voiries.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: mais là, il y a deux ans, c'est jusqu'en 2020.

- Monsieur Le Maire : oui mais c'est à peu près ce que l'on met chaque année.

C'est toujours le même montant pour nous.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: les voiries sont quand même tristounettes.
- Monsieur Le Maire : oui, mais après il faut avoir les moyens pour le faire aussi.

Tu sais combien ça coûte pour rénover, je vais dire 1m² de voirie, c'est énorme.

C'est à peu près 1 000 € du mètre carré.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: oui, c'est pour cela que je te dis que ce n'est pas élevé.

Ça fait combien de mètre carré de voirie 120 000 €, pas beaucoup.

- Monsieur Le Maire : après ce sont des choix financiers.

Après il faut avoir les moyens de le faire.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: le choix est d'entretenir les voiries au minimum?
- Monsieur Le Maire : oui tout à fait.

Là, cette année, je crois que l'on refait la voirie dans la Cité des Ibis.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: oui, elle est tristounette.
- Monsieur Le Maire : elle est complètement morte.

Ensuite, nous faisons au coût par coût.

Maintenant, on fait des réfections de voirie à froid parce que ça coûte déjà moins cher que de faire des réfections de voirie normales.

Apparemment, c'est ce que l'on a fait rue Léon Blum et ça tient.

Mais c'est vrai que l'entretien des voiries est un gros problème et ce n'est pas lié qu'à Noyelles.

On constate que dans toutes les communes, les voiries commencent à se dégrader énormément et c'est vrai que rénover des voiries, ça coûte énormément.

Quand c'est un tapis d'enrobé à faire ça va encore mais quand il faut refaire toutes les fondations.

Déjà la rue du 14 juillet, quand on a rénové l'année dernière, c'était 80 000 € pour rénover la rue du 14 juillet entre la rue Justus Blutez et la rue François Watrelot.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: ça j'en suis conscient, mais je trouve que le budget alloué est un petit peu faible.

Après c'est un choix budgétaire.

- Monsieur Le Maire: voilà, c'est cela.
- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: notre remarque est que nous souhaiterions qu'il y ait plus d'investissement sur la rénovation des voiries.
- Monsieur Le Maire : là actuellement, on fait toute la modification de l'éclairage public.

Lorsque l'éclairage public sera terminé, cette somme allouée à l'éclairage public on pourra peut-être l'allouer à la réfection des voiries.

Mais après, ce sont des choix politiques à faire et nous, notre choix politique est dans un premier temps rénover l'éclairage public, rénover les voiries mais les voiries qui sont urgentes, parce que, pas toutes les voiries mais une bonne partie des voiries de la commune sont à refaire.

Ce sont des choix politiques, on ne peut pas tout faire, il faut le budget.

4 millions en fonctionnement et 8 millions en investissement, on ne peut pas tout faire.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: et justement avec le BHNS, il va certainement y avoir des rues à rénover.
- <u>Monsieur Le Maire</u>: c'est pour cela que la rue Schaffner, je vais la mettre le plus rapidement possible en sens unique parce qu'elle est en train de se détruire à vitesse grand V.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: c'est vrai que quand on voit les rues qui sont en train de s'abîmer.
- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: je reste assez dubitatif que tous les maires qui sont concernés par ce problème de BHNS vont laisser la réparation de ces voiries à la charge des communes.

Je ne comprends pas.

- Monsieur Le Maire : domaine public.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: non, non, ce n'est pas le domaine public.

Je pense que si l'association des Maires ou la CALL se mettaient d'accords en demandant à ce que cet organisme qui abîme nos routes se charge des réparations, je pense que ça pourrait faire avancer les choses.

Mais à priori, on va mettre une rue en sens interdit parce qu'elle s'abîme et puis on a pas les moyens de la réparer alors qu'à priori, on pourrait très bien demander à la société qui s'occupe de mettre en route ce bus de s'en occuper.

C'est de leur faute.

Mais personne ne veut assumer cette responsabilité.

Eux, n'assument pas cette responsabilité et les élus, c'est leur travail d'assumer cette responsabilité et là ils ne la renvoient pas aux fauteurs de troubles.

C'est bien dit, hein?

- Monsieur Le Maire : qui gère le BHNS ?

Le SMT.

Qui finance le SMT?

Les EPCI.

Qui finance les EPCI?

Les collectivités.

Donc, si tu demandes au SMT de financer toutes les voiries qui vont être impactées par le BHNS, systématiquement le SMT va demander aux EPCI des subventions supplémentaires et après ça va être impacté sur les collectivités.

C'est le chien qui se mord la queue.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: non.

A partir du moment ou l'on demande réparation beaucoup plus globale et volumineuse, je suppose qu'il y a une négociation de prix.

Là chacun négocie dans son coin.

- Monsieur Le Maire: non, personne ne va négocier dans son coin.

De toute façon, il n'est pas prévu par le SMT qu'il y ait une prise en charge des rénovations des voiries communales.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: je suis sidéré que ce problème là, n'est pas été abordé. Je ne comprends pas.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: si, au dernier conseil, on s'est posé la question, si Méricourt, toutes les villes, Loison.

J'avais posé la question, si vous ne pouviez pas demander, mais c'est vrai qu'après il y a eu ce problème là.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: on décide que l'on doit faire ci, on pose tout, on enfoui, c'est bien joli, on fait du paysager, des décorations, les façades mais les rues que l'on démolit sur le côté, personne n'a pensé à les prendre en charge aussi et mettre cela dans le budget global.

Autant donner, tous un peu au niveau des impôts pour que l'on ai des réparations correctes et globalisées, que chacun renégocie.

C'est vous les élus en responsabilité.

- <u>Monsieur Le Maire</u>: c'est pour cela que je vais transférer le trafic qui est actuellement sur la rue Schaffner, sur la rue du 8 mai, parce que la rue du 8 mai est une départementale et qu'elle est conçue pour accueillir plus de véhicules qu'une voirie communale et si cette voirie est défectueuse du fait du passage intensif que ce soit de camion ou de véhicule ce sera pris en charge par le Département.

C'est tout.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: dans ce cas là, est-ce que, comment dire cela gentiment?

Est-ce que tu vas assumer la responsabilité de Monsieur Le Maire qui s'occupe de la sécurité de ces concitoyens et qui va alerter le Département on leur disant « vos routes se dégradent, il y a beaucoup plus de circulation parce que j'en rajoute, il faudrait voir à la réparer ».

- <u>Monsieur Le Maire</u>: demain, nous avons une réunion avec le Département pour lui soumettre cette proposition de transfert de véhicules de la rue Schaffner à la rue du 8 mai.
- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: est-ce que je peux assister à cette réunion en tant qu'élu et accessoirement...?
- Monsieur Le Maire: non.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: voilà.
- <u>Monsieur Le Maire</u> : c'est une réunion entre les adjoints concernés et les services techniques.

Ce n'est pas parce que tu habites rue du 8 mai, que tu dois assister à une réunion relative à cette rue.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: non, je suis élu, notre groupe a voté.

Je te le rappelle quand même.

- Monsieur Le Maire : oui, tout à fait.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: notre groupe, AVENIR ET PROGRES, c'est la sécurité des Noyellois, de la circulation et des routes.

Moi, je te demande d'assumer cela.

C'est à dire que.

- Monsieur Le Maire : mais j'assume complètement.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: oui mais il faut m'en convaincre.
- Monsieur Le Maire : j'ai toujours assumer jusqu'à présent mes décisions.
- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: oui mais quand je t'en parle, tu dis « je m'en fou c'est le Département ».
- Monsieur Le Maire: non, je n'ai pas dit que je m'en foutais.
- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: j'alerte Monsieur Le Maire en disant: « si la route devient dangereuse ».

Que va faire Monsieur Le Maire?

Moi, ce que je lui demande, c'est de faire plus d'informations.

Plus d'infos, enfin remonter les informations et avoir des réponses, c'est tout, ça s'arrête là.

Mais qui va remonter les informations?

C'est bien un élu en charge.

- Monsieur Le Maire : c'est ce que l'on va faire.

C'est pour cela qu'il y a une réunion avec le Département demain pour voir avec eux les impacts que va avoir l'augmentation du trafic sur la rue du 8 mai.

Tout simplement, mais cette rue du 8 mai est conçue pour accueillir beaucoup plus de véhicules, il faut être réaliste que la rue Schaffner.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: bien sûr, est-ce que j'ai dit le contraire?
- Monsieur Le Maire: non.
- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: je dis qu'actuellement cette rue est déjà bien chargée parce que l'on a RECYTECH, à priori l'embranchement de l'autoroute ce n'est plus leur problème.

Je pense que l'on a beaucoup de camions qui vont faire la bute, nous avons toutes les déviations qui passent par là.

Les camions, je parle des camions.

- Monsieur Le Maire: oui, elle est conçue pour cela.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: elle est conçue pour cela?
- <u>Monsieur Le Maire</u> : elle est conçue pour accueillir autant de véhicules et autant de camions.

C'est une départementale.

Le fond de chaussée est beaucoup plus important que la rue Schaffner.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : à toi de voir le fonds de chaussée.
- <u>Monsieur Le Maire</u>: si il est beaucoup plus important, va voir la rue Schaffner et compare la rue Schaffner avec la rue du 8 mai.
- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: évidemment, évidemment, simplement, nous sommes quand même dans une situation exceptionnelle, oui ou non?
- <u>Monsieur Le Maire</u>: oui, mais toutes les communes sont dans une situation exceptionnelle c'est pour cela qu'à un moment donné il faut trouver les solutions qui s'imposent.
- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: c'est pour cela que moi j'alerte en tant qu'élu de l'opposition.

Moi, on me remonte les informations.

Ce n'est pas parce que moi j'y habite que je viens ici te taquiner.

Ce n'est pas le problème mais on n'en a parlé en me disant oui c'est bien, vous étiez d'accord?

Oui, mais enfin, voilà c'est ce que l'on me dit.

Je veux que l'on respecte la sécurité de cette rue.

Oui, elle est déjà surchargée, il y en a plus qu'il ne devrait y en avoir.

- Monsieur Le Maire : la rue du 8 mai n'est pas surchargée.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est une autoroute la rue du 8 mai ?

Il y a eu un comptage pour savoir si elle est surchargée?

- <u>Monsieur Le Maire</u> : non, mais ça se voit que la rue du 8 mai n'est pas surchargée par rapport à la rue Schaffner.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: ça se voit, ça se voit, ça ne veut rien dire.
- <u>Monsieur Bernard FINEZ</u>: si elle était surchargée, les gens qui viennent de la rue Schaffner ne pourraient jamais traverser au niveau de la rue Basly.

Si ils arrivent à traverser à partir de là, c'est qu'elle est moins chargée au niveau de la rue du 8 mai que le reste.

Et on assure la sécurité des habitants parce qu'il y a 150 appartements rue Schaffner et eux quand ils sortent avec l'accumulation du trafic rue Schaffner, c'est compliqué.

- Monsieur Le Maire: tu ne bouchonnes jamais rue du 8 mai 1945?
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: non.

Mais bon je te parle des camions, je ne te parle pas des voitures, je te parle des camions avec vitesse excessive, etc.

S'il y a des mesures de sécurité qui sont prises pour que tout se passe bien, ok.

- <u>Monsieur Le Maire</u>: on revient toujours au même problème Daniel, je ne suis pas là pour gérer l'incivilité des gens.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: mais tu es là pour assurer la sécurité des Noyellois.

Dans ce cas là, ce que l'on va faire, c'est qu'à l'entrée de la rue, on peut mettre Noyelles-sous-Lens « sortie » et on va mettre à l'autre bout de la rue Noyelles-sous-Lens « entrée ».

Ça veut dire que nous n'habitons plus à Noyelles.

- <u>Monsieur Le Maire</u>: ce n'est pas cela que je veux dire mais contre l'incivilité des gens tu pourras mettre en place tous les moyens possibles et inimaginables en matière de sécurité, s'ils n'ont pas envie de la respecter, ils ne la respecteront pas.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: il faut déjà la mettre en place.

Là, ils n'y sont pas.

- <u>Monsieur Bernard FINEZ</u>: les poids lourds, ça fait deux ans normalement qu'ils n'ont plus le droit de passer rue Schaffner.

Ils ont obligation de passer rue du 8 mai.

Normalement, ça fait deux ans que la rue du 8 mai absorbe les poids lourds.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: je vais attendre patiemment qu'il y ait, je ne sais pas s'il va y avoir un rapport, un communiqué, un courrier pour me dire ce qu'a décidé le Département sur votre concertation.

Savoir s'il va y avoir des mesures d'accompagnement avec des déviations, des limitations de vitesse, etc.

On verra l'action.

Si on considère que l'on peut balancer tout dessus.

- Monsieur Le Maire: ce n'est pas balancer tout dessus, ce n'est pas balancer.

Les gens qui empruntent actuellement la rue Schaffner, toutes ces personnes ne vont pas emprunter la rue du 8 mai.

Il y a des gens qui systématiquement vont passer par INTERMARCHE, reprendre la rue du 14 juillet pour aller sur Loison.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: ils ne le font pas tout de suite parce que si c'est bouché, c'est bouché.

Ils sont un peu couillons de tourner à gauche et rester bloqués.

- <u>Monsieur Le Maire</u> : ce sont des questions d'habitude.
- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: si tu mets provisoirement une déviation LOISON, là, je suis totalement d'accord.

On leur dit pendant un petit moment, c'est dévié, passez par là, après on enlève le panneau.

C'est cela une mesure d'accompagnement.

- <u>Monsieur Le Maire</u>: de toute façon, nous allons mettre en place des mesures d'accompagnement vu que nous avons demain une réunion avec le Conseil Départemental, mais je ne peux pas te dire aujourd'hui, quelles mesures seront prises.
- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: non, mais je te demande de m'informer des mesures d'accompagnement.

J'essaie d'avoir une discussion constructive, on est d'accord ou pas?

- Monsieur Le Maire : oui tout à fait.

Ce sera fait, de toute façon, à chaque fois que nous avons des informations, nous les remontons en commission.

De toute façon, ce ne sera pas mis en place du jour au lendemain.

Ma volonté est de mettre ceci en place à compter du mois de mars, à partir du moment ou nous allons changer le rythme des feux tricolores.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: et pourquoi tu ne changes pas les rythmes dans un premier temps pour voir?
- Monsieur Le Maire : ça ne va pas changer le trafic.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: si tu le dis.

- <u>Monsieur Le Maire</u>: parce que la rue Schaffner c'est une voirie communale et qu'actuellement la voirie est en train de se défoncer et que le fait de la remettre en état c'est à la charge de la collectivité.

S'il y a un problème au niveau de la rue du 8 mai, c'est une départementale et la remise en état c'est du fait du Département.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: tôt ou tard il faudra que tu la répares cette rue Schaffner ou pas ?
- Monsieur Le Maire : nous la réparerons par la suite, bien évidemment.
- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: en plus, je paye des impôts et je ne paye pas des impôts pour entretenir ma propre rue.

Prenez ma part.

- Madame Sabine FINEZ : c'est le principe de l'intérêt général.
- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: je ne conteste pas l'intérêt puisque je dis « allez-y, réparez ».
- <u>Monsieur Bernard FINEZ</u>: Daniel, on va faire les voiries aux Ibis, on ne savait pas que tu allais déménager rue du 8 mai.
- <u>Monsieur Le Maire</u> : on vous tiendra au courant de la réunion qui a lieu avec le Département.
- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: j'avais d'abord insisté pour que d'abord nous fassions l'entrée de la Cité des Ibis mais si on fait l'ensemble c'est encore mieux.
- <u>Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK</u>: rue Shaffner, il y a aussi le chantier des logements beguinage, donc, nous n'allons pas refaire la voirie toute de suite car il va y avoir aussi des camions qui emprunteront la rue.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: après il va y avoir le trafic pour Gallet, ensuite les travaux rue du 10 mars.

Je suis conscient que c'est par là que ça doit passer mais je voudrais quand même qu'il y ai une mise en garde de faite.

La population est inquiète, il faut la rassurer d'une manière ou d'une autre et agir d'une manière ou d'une autre.

Même si c'est une action indirecte qui n'est pas suivie par toi, il faut quand même que quelqu'un agisse.

- Monsieur Le Maire : bien sûr.

C'est pour cela que nous demandons une réunion avec le Département.

Pour voir avec eux, comment nous pouvons gérer cette situation.

Parce que là, actuellement, on parle de Noyelles mais il n'y a pas que Noyelles de concerné.

Toutes les communes actuellement sont impactées par un trafic intense.

Tu vas sur Loison, je n'ai jamais vu autant de monde.

Pour aller à la CALL, je pense que tu passes par Loison.

Ça devient la catastrophe.

Au bout de chez Denis DURIEZ, ça bloque, avant tu étais tranquille jusqu'au feu et maintenant ça bloque.

Parce que tous les véhicules qui sont route de Lille sont déviés par cette rue là.

- <u>Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK</u>: la Fosse 3 – Sallaumines – Méricourt, c'est une catastrophe.

Il y a des trous, des nids de poule.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: j'espère qu'il y aura au moins trois personnes par jour dans cet autobus.
- Monsieur Le Maire: nous n'allons pas commenter cela.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: moi, personnellement, j'ai fait le tour du problème concernant cette déviation, j'ai dit ce que j'avais à dire.
- Monsieur Le Maire: concernant ce DOB, y a-t-il des questions?
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : elle n'est pas excessive cette baisse des dotations de l'État, 7 000 ϵ .
- Monsieur Le Maire : non, pour nous, elle est compensée par la DSU.
- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: mais j'avais une petite remarque quand même, c'est que nous n'avons pas augmenté les fonctionnaires entre 3 et 4 ans.

Vous n'avez pas été augmenté?

- Madame Sabine FINEZ: si, l'année dernière.
- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: l'année dernière mais si je prends 4 années en arrière.

On aurait pu voir un peu l'impact et le rajouter.

Parce que 1 % d'augmentation chez le personnel communal, ça se chiffre à combien par an ?

- <u>Monsieur Stéphane MAKOWIECKI</u> : effectivement, le problème dans ce tableau là, ça ne se voit pas.

C'est l'ensemble des chapitres, avec l'ensemble des charges.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: oui, parce que le gouvernement baisse et augmente des trucs mais le fait qu'il ne donne pas l'autorisation d'augmenter le personnel, c'est une économie budgétaire, du fait du gouvernement.
- <u>Monsieur Marc GOSCIANSKI</u>: ce n'est pas une économie, c'est une non augmentation, ce n'est pas pareil.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: on économise.
- <u>Monsieur Stéphane MAKOWIECKI</u>: lors du BP, nous mettrons l'ensemble des articles qui composent ce chapitre parce que ça va des charges pour les non-titulaires aux charges pour les titulaires, aux salaires, aux chèques déjeuner.

C'est vraiment l'ensemble des charges.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: ce que je veux dire, c'est qu'il y a un impact.

Si tu n'augmentes pas c'est une économie.

Oui, parce que j'ai lu un article de la CGT Force Ouvrière.

- Monsieur Le Maire: pas d'autres questions concernant ce DOB?

Je vais vous demander de voter mais de voter simplement sur le fait que vous avez eu aujourd'hui la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire.

C'est le document que l'on vous remet.

On vote le principe que l'on vous a informé.

- Madame Maryvonne POULAIN: on a eu la même explication à la CALL.
- Monsieur Le Maire: c'est une obligation.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: ça ne sert à rien.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI: si on ne vote pas, le budget n'est pas légal.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

5) AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDIT - BUDGET 2018 :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales déclare que dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusque l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusque l'adoption du budget, l'exécutif, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater, dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent de la section d'investissement hors recouvrement de la dette.

A ce titre, Monsieur Le Maire propose d'ouvrir et d'avoir la possibilité d'utiliser les crédits suivants qui seront repris au Budget Prévisionnel 2018.

Chapitre 20 : 29 000 €, Chapitre 21 : 40 000 €, Chapitre 23 : 220 000 €.

- <u>Monsieur Le Maire</u> : en attendant que le budget soit voté au mois de février, il faut que nous puissions continuer à payer nos factures.

En fonctionnement, nous avons la possibilité de payer jusqu'à 100 %, par contre en investissement, c'est limité à un quart du budget d'investissement.

Je vous propose d'avoir la possibilité d'utiliser les crédits suivants qui seront repris au Budget Prévisionnel 2018.

A savoir:

Quels sont ceux qui sont pour?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

6) MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT :

Par délibération en date du 08/02/2017, le Conseil Municipal a voté deux autorisations de programme.

Il s'agit de procéder à des ajustements de ces dernières.

a) Autorisation de programme Canal de La Souchez :

AUTORISATION DE PROGRAMME	C	CRÉDITS DE PAIEMENT		
TROGRAMME	2017	2018	2019	
625 000 €	225 000 €	200 000 €	200 000 €	

En 2017, 15 066,60 € de crédits ont été utilisés.

Il s'agit de répartir les crédits non utilisés.

Monsieur Le Maire propose d'affecter les 209 933,40 € non utilisés en 2017 sur les crédits de paiement 2018 (ce qui donne en 2018 : 200 000 + 209 933,40 €).

AUTORISATION DE PROGRAMME	CRÉDITS DE PAIEMENT		
	2017 réalisé	2018	2019
625 000 €	15 066,60 €	409 933,40 €	200 000 €

^{*} au chapitre 20, au niveau des études : 29 000 €,

^{*}au chapitre 21, au niveau des acquisitions : 40 000 €,

^{*} au chapitre 23, au niveau des travaux : 220 000 €.

b) Autorisation de programme - Stade Gallet :

AUTORISATION DE PROGRAMME	CRÉDITS DE PAIEMENT		
	2017 réalisé	2018	2019
2 600 000 €	600 000,00 €	2 000 000,00 €	0 €

Il s'agit suite à l'élaboration définitive du programme d'augmenter l'autorisation de programme et de répartir les crédits non utilisés en 2017.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter 688 839 € à l'autorisation de programme initiale.

De plus, il propose d'affecter les crédits 2017 non utilisés en 2019.

AUTORISATION DE	CRÉDITS DE PAIEMENT		
PROGRAMME	2017 réalisé	2018	2019
2 600 000,00 €		2 000 000,00 €	
+	80 593,16 €	+	519 407,00 €
688 839,00 €		688 839,00 €	
3 288 839,00 €	80 593,16 €	2 688 839,00 €	519 407,00 €

- <u>Monsieur Le Maire</u> : elles vous ont été présentées par Stéphane il y a quelques minutes dans le cadre du DOB.

Il y a deux autorisations de programme à modifier.

L'autorisation de programme du Canal de La Souchez qui était fixée à 625 000 €.

Décomposée en 2017 de 225 000 €, en 2018 de 200 000 €, en 2019 de 200 000 €.

On a utilisé en 2017 que 15 066,60 €.

La somme de 209 933,40 € il faut la reporter, donc, je vous propose de la reporter en 2018.

Ce qui fait que l'autorisation de programme des 625 000 € se compose en réalité en 2017 de 15 066,60 €, en 2018 : 409 933,40 € et en 2019 : 200 000,00 €.

Et l'autorisation de programme pour le Stade Gallet.

L'autorisation de programme au préalable était de 2 600 000 €.

Je vous propose de la passer à 3 288 839,00 €.

Comme nous avons réalisé en 2017 : 80 593,16 ϵ , je vous propose de reporter le différentiel de 519 407,00 ϵ en 2019, car les travaux ne seront pas terminés en 2018 et le complément de cette autorisation de programme de 688 839,00 ϵ de la reporter en 2018, ce qui nous fait un montant de 2 688 839,00 ϵ .

J'ai été clair?

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: toute à l'heure, vous nous expliquiez que les $68889,00 \in$, c'était avant les appels d'offres, que ce sont des études.

Si les études avaient été bien faites, peut-être que nous n'aurions pas eu le problème des appels d'offres ?

Parce que pour l'instant nous n'avons rien là dessus.

C'est vrai que des commissions ont eu lieu, elles ont changé plusieurs fois au niveau des appels d'offres.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI: c'est vraiment deux points différents.

L'enveloppe initiale du projet était de 2 600 000,00 € T.T.C.

Suite aux différentes réunions techniques et au présentation du maître d'œuvre, un accord a été trouvé sur un budget de 3 288 839,00 €.

Ça, c'est la première chose.

Et là, nous ne sommes pas encore arrivés à l'étape des appels d'offres infructueux.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u> : semblerait-il que vous ayez mis plus d'argent que ce qui était prévu initialement ?
- <u>Monsieur Stéphane MAKOWIECKI</u>: le projet demandait plus d'argent que ce qui était prévu en janvier 2017.
- <u>Monsieur Le Maire</u> : c'est à dire que nous, au début, nous avions fixé une enveloppe de 2 600 000,00 €.

Lorsqu'on a fait l'appel d'offres et lorsqu'on a eu rendez-vous avec l'architecte et le maître d'œuvre, ils nous ont présenté un projet.

Le projet nous convenait mais il était supérieur aux 2 600 000,00 € fixés précédemment.

J'ai demandé à Stéphane. J'ai dit « voilà, on me propose un projet à 3 200 000,00 €, est-ce que ça peut rentrer dans notre enveloppe financière ? ».

Stéphane dans sa grande mansuétude m'a dit que oui, c'était possible de financer les 3 200 000,00 €.

Si ça n'avait pas été possible, nous aurions enlevé certaines options.

Par exemple, on fait une étude puits GPS qui nous permet de récupérer l'eau, à la limite, si nous avions pas possibilité de faire, nous aurions retiré cette option.

Nous aurions gagné 50 à 70 000,00 €.

Au lieu du bardage nous aurions peut-être fait un bardage classique au lieu d'un bardage un petit peu plus sophistiqué.

C'est pour cela que nous avons une augmentation de l'enveloppe qui était de 2 600 000,00 € au départ.

Mais ça n'a rien à voir avec les appels d'offres.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI: pour être clair.

En fait, après l'appel d'offre et les offres des entreprises le total se montait à 3 900 000,00 € T.T.C.

- Monsieur Le Maire: au départ, nous avions une enveloppe de 3 200 000,00 €, en gros.

Nous avons fait notre appel d'offre, 13 lots.

Trois lots qui concernaient le terrain synthétique, les VRD et les démolitions.

Ces trois lots cadraient avec notre budget.

Par contre, les 10 autres lots qui correspondaient à la salle, à la tribune et aux vestiaires, ces lots là, étaient supérieurs à ce que nous avions estimé au départ.

C'est pour cela que nous avons mis ces lots là en attente.

J'ai demandé, c'est la réunion que l'on a eu ce matin.

J'ai demandé au cabinet d'architecte et au maître d'œuvre de retravailler sur ce projet, de garder toujours ce même projet qui nous plaisait bien mais de voir si nous ne pouvions pas diminuer les coûts de certaines choses.

C'est ce qu'ils nous ont fait ce matin.

Ils nous ont présenté un nouveau projet qui normalement, parce qu'avec les appels d'offres maintenant, je suis un peu septique, qui normalement, répondrait aux $3\ 200\ 000,00\ \epsilon$.

Il y a un nouveau permis de construire qui va être relancé et ensuite la procédure classique avec des nouveaux appels d'offres, etc.

Le projet normalement va reculer de 6 à 7 mois.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: et vous avez fait les demandes de subvention sur le montant de $3~200~000,00~\epsilon$?

- Monsieur Le Maire : oui tout à fait.

Actuellement, sur les 3 200 000,00 ϵ , on a 520 000,00 ϵ de subvention qui normalement sont attribués.

De toute façon, on va le voir encore aujourd'hui, on va déposer une demande auprès de la DDTM.

Ça, nous n'y croyons pas trop car on à fait également une autre demande pour la maison de santé.

Je pense qu'ils ne vont pas nous en allouer deux, à moins que. Normalement, le montant minimum de nos subventions sera de 520 000,00 €.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: donc là, ce que vous avez lancé comme travaux, ce sont les démolitions?
- <u>Monsieur Le Maire</u>: oui, cela ça va être fait le plus rapidement possible au niveau des SOFACOS, du Foyer Jules Verne et on attaque le terrain synthétique.

Le terrain synthétique avec l'éclairage, normalement, il sera prêt pour août-septembre.

Et après les travaux débuteront, ça recule de 6 mois, normalement au mois de novembre.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : j'ai assisté à ces commissions d'appels d'offres.

L'idée qui circulait c'est qu'on recommençait les appels d'offres pour pouvoir coller les 2 600 000,00 de base.

C'est pour cela que je suis un peu dubitatif sur ton explication.

Je pense, que j'avais compris comme cela, c'est que les appels d'offres sont revenus.

Le prix revenu c'est bien 3 millions et des poussières, c'est pas cela le prix définitif.

On a beau relancer les appels d'offres, on va faire quelques économies mais.

Il fallait quand même éclaircir ce point.

- Monsieur Le Maire : 2 600 000,00 € H.T sans les études.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : depuis le début, on parle de 2 600 000,00 €.
- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI: T.T.C.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: non.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: moi, ce qui me reste quand même là, c'est que l'on a fait des études, je pense quand même que l'on a payé des personnes pour faire des études et on se retrouve devant cette situation là, où l'on dépasse largement les appels d'offres.

Quelque part, il y a quelqu'un qui n'a pas fait son boulot convenablement.

- Monsieur Le Maire: à mais là, nous sommes d'accord.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: nous ne pouvions pas assister parce que c'est une personne de chaque groupe qui peut assister aux commissions de travaux, et on attend toujours que l'on ai les remontées de Daniel qui le fait très bien, mais c'est vrai que l'on se rend compte que quelque part il y a eu un problème.
- <u>Monsieur Le Maire</u> : mais de toute façon, je l'ai dit c'est de la responsabilité du mandataire.

Parce que normalement quand il y a un appel d'offres qui est fait comme cela, la marge normalement c'est -5/+5%.

Là, ils sont largement au dessus.

Toutes les études qu'ils font, sont à leur charge.

Il faut le dire.

- Madame Maryvonne POULAIN: vu le coût.

C'est la première fois que l'on a ce genre de situation.

J'ai assisté plusieurs fois à des appels d'offres et nous n'avons jamais vu ce genre de chose.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: nous étions prêts quand même à accepter un dépassement de 10 % quand même, nous étions larges, mais là, on arrive quand même à 26 %.
- Monsieur Le Maire : je vais prendre un exemple tout bête.

Tu vas dans un concessionnaire auto.

Tu as envie d'acheter une voiture.

Tu arrives chez le concessionnaire et tu vois une voiture qui te plaît et qui cadre avec ton budget, qu'est-ce que tu fais ?

Tu te dis, tiens je vais l'acheter parce que pour moi, c'est plus intéressant, je vais me sentir mieux et voilà pour ma famille ce sera plus en sécurité.

Là, c'est exactement pareil, on a fixé une enveloppe, on nous a apporté une étude qui nous convient, on trouve qu'il y a de l'amélioration à ce que nous voulions faire au départ, c'est beaucoup plus valorisant.

Au niveau des clôtures, de la mise en sécurité, des parkings et tout cela, ce sont des choses qui sont plus valorisantes que nous ce que nous voulions faire au départ.

On a la possibilité de le faire financièrement, donc, on le fait.

Si financièrement, on avait pas la possibilité de le faire, bien évidemment on ne l'aurait pas fait mais ça n'aurait pas mis en valeur le projet comme on avait envie de le mettre en valeur.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: non, mais il faut le dire, on l'a vu en dernière réunion des travaux, là j'ai pu y assister, mais c'est vrai que c'est un très beau projet.
- Monsieur Le Maire: voilà.
- Madame Maryvonne POULAIN: il est très beau.

Nous, ce que l'on doit penser en premier, c'est les associations, les habitants qui vont profiter de tout cela.

Quitte à faire des emprunts autant que ce soit avec des choses qui soient belles.

- Monsieur Le Maire: on est bien d'accord.
- Madame Maryvonne POULAIN: c'est vrai que le projet est très très beau.

J'espère qu'on ne va pas trop en enlever parce que, qu'est-ce qu'il va rester à la fin ?

- <u>Monsieur Le Maire</u> : non, franchement, ce que l'on a enlevé ça ne dénature pas du tout le projet.

Daniel peut te le dire.

- Madame Maryvonne POULAIN: oui, il nous l'a dit.

Le projet est très très beau.

C'est vrai que quand les habitants vont le voir, même nous.

C'est tout en rondeur, c'est joli, je ne sais pas si c'est parce que c'est une femme qui a fait les plans mais c'est vrai que c'est très très joli.

Les revêtements sont très intéressants, c'est vrai que c'est un beau projet.

C'est pour cela que quand on parle des états de dettes des autres villes, il faut regarder aussi qu'il y a des villes comme Loos-en-Gohelle qui sont en pleines mutations et c'est normal qu'ils ont des emprunts beaucoup plus importants quand on va voir ce qu'il se passe chez eux.

- <u>Monsieur Le Maire</u> : on aurait pu faire des économies, au niveau de la salle, il suffisait de faire un cube.
- Madame Maryvonne POULAIN: si c'était pour faire cela, au niveau de la salle.

Là non, c'est très beau.

C'est cela qui nous fait toujours peur.

C'est qu'à la fin, quand il y a des gros travaux comme ça, c'est que Noyelles ne ressemble plus à Noyelles.

Noyelles, c'est une très belle petite ville, on disait qu'elle avait tout d'une grande avant, mais c'est vrai que là c'est un beau projet, il faut dire ce qu'il est.

Nous ne voudrions pas qu'il soit, quand on entend après tous les problèmes avec les appels d'offres, nous ne voudrions pas que ce projet qui était si beau quand on l'a vu au mois de décembre.

- Monsieur Bernard FINEZ: la vision extérieure ne change pas.
- Monsieur Le Maire: nous restons aux normes.

Que ce soit pour le tir, pour la pétanque, tous les terrains seront normés, le terrain synthétique sera homologué.

Il n'y a pas de soucis là dessus.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: quand c'est pour les habitants et les associations, on comprend très bien.

Nous ne sommes pas une opposition débile et on ne répond pas « non » à tout comme on a connu avant.

Mais on essaie de comprendre quand même.

- Monsieur Le Maire : si c'est pour faire quelque chose qui ne ressemble à rien.

Si c'est pour faire des vestiaires qui ne ressemblent à rien, je ne vois pas l'intérêt.

Nous sommes ici pour améliorer le cadre de vie des habitants et c'est un endroit qui est bien positionné, ce serait malheureux qu'il ne soit pas valoriser.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: et donc après, on parlera quand même du terrain qui reste, du 43 jusque pratiquement chez RAINGUEZ, parce que on ne voudrait pas non plus que cela ce soit dénaturé.

Pour l'instant, nous n'en parlons pas mais on espère bien que l'on en parlera quand même.

- Monsieur Le Maire : le but est de valoriser tout l'espace.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: mais c'est vrai que lorsqu'on va le présenter à la population.

Je ne sais pas, vous l'avez montré aux vœux, malheureusement j'étais souffrante.

- Monsieur Le Maire : oui, on a présenté les esquisses.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: quand même, j'ai du mal.

688 000,00 €, c'est presque 6 fois ton budget route.

- Monsieur Le Maire: et, il y a les VRD dedans.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: en plus.
- <u>Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK</u>: il faudrait que tu le remplaces Maurice parce que lui aussi il rouspète pour ses routes et ses trottoirs.
- Monsieur Le Maire: ne te plains pas Daniel, les VRD c'est 400 000,00 € dans le projet.

Dès que tout est bien ficelé avec l'archi et le maître d'œuvre, avant de déposer le permis de construire, on vous mettra bien toutes les photos, toutes les caractéristiques et on vous mettra également le budget.

On fera vraiment un état détaillé.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: donc là, la somme totale, tout ce que l'on peut avoir, c'est 520 000,00 € de subvention?

C'est sur, c'est certain?

- Monsieur Le Maire: pour le moment.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: et on attends encore combien?
- <u>Monsieur Marc GOSCIANSKI</u>: nous attendons la Région et je parle sous le couvert de Sabine, au mois de mars la commission permanente devrait statuer.

Le point 7, vous voyez que nous avons sollicité la DETR.

Mais comme l'a dit Monsieur Le Maire tout à l'heure, ce n'est pas en priorité.

On tente quand même.

Nous attendons aussi le FAFA, Fédération Française de Football Amateur.

Stéphane a eu rendez-vous hier et on a sollicité 50 000,00 €.

Nous pourrions estimer le montant des subventions à 800 000,00 €.

Quand on fait les ratios ça représente quand même 30 % de l'opération, ce qui est quand même important.

- Monsieur Le Maire: actuellement, c'est important.
- Monsieur Marc GOSCIANSKI: vu le fait que les sources de financement se tarissent.

On va tenter aussi, au mois de février, il doit y avoir une nouvelle circulaire sur le Fonds de Soutien à l'Investissement Local, ce que Stéphane a évoqué dans les nouvelles dispositions de la loi de finances 2018.

Nous allons également déposer une demande de subvention à ce titre là, mais nous n'avons aucune certitude.

C'est le lot des demandes de subventions, on envoie mais sans certitude.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u> : là dessus, on ne peut même pas rénover le stade Gallet.

Je sais bien que ce n'est pas dans vos projets mais là, quand on a pas de sous on n'a pas de sous et là, on va en rejeter un peu et Gallet restera la salle en elle même.

C'est l'abandonner.

C'est vrai qu'on dit qu'il ne faut pas priver les associations, ce projet on l'a soutenu tout de suite mais là, ça nous reste quand même au travers de la gorge.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u> : ça reste à tout le monde.

Mais il faut savoir ce que l'on veut.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: franchement, vous n'avez pas été bons.
- Monsieur Le Maire: pourquoi on a pas été bons?

Ce n'est pas le problème d'être bon ou pas bon.

C'est de savoir, est-ce que tu veux valoriser un projet ou est-ce que tu ne veux pas le valoriser?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : 2 600 000,00 € pour ce projet là, bravo.
- <u>Monsieur Le Maire</u>: moi à la limite, si tu me le dis je peux le faire à 2 millions, ce n'est pas un problème mais tu vas avoir deux cubes.
- Madame Maryvonne POULAIN: non.
- Monsieur Le Maire : une salle polyvalente à 700 000,00 € en cube, tu l'as.

Il faut savoir ce que l'on veut et moi, je n'en veux pas sur la commune.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: si c'est pour enlever toutes les petites salles.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: oui mais on accepte quand même.

- Monsieur Le Maire: concernant cette autorisation de programme,

Quels sont ceux qui sont pour?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: est-ce que l'on peut revenir trente secondes en arrière?
- Monsieur Le Maire: non.
- Madame Maryvonne POULAIN: il a voté, tu peux bien l'autoriser.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: quels travaux n'ont pas été faits au canal?
- Monsieur Le Maire : rien n'est fait. Ce sont les études pour l'instant.
- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: on avait prévu autre chose que des études au niveau du budget?
- <u>Monsieur Marc GOSCIANSKI</u>: alors on avait pas de possibilité financière donc afin d'équilibrer financièrement les subventions, comme il y a des abondements par ailleurs, on se donnait de la marge.

L'intérêt d'une autorisation de programme, c'est que l'on donne une visibilité complète en terme de transparence.

Au moins c'est clair.

- Monsieur Le Maire: là, c'est pareil, le Canal de La Souchez c'est un projet valorisant.

Nous sommes 4 communes, si nous arrivons à faire tout ce que l'on a envie de faire, parce que là, nous sommes simplement dans les travaux après il va falloir se pencher sur toute cette partie amination.

Si nous voulons attirer du monde et valoriser, il faut quand même que derrière il y ait un animation qui soit faite.

Ça, ça va être une deuxième phase. Ça va être une phase de travail à partir de cette année avec les 4 communes.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: je conçois bien qu'il y ait des nouveautés, qu'il faut faire venir de la population, c'est une bonne chose.
- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK: maintenir, c'est déjà pas mal.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: non, non.

Le but, c'était d'en avoir un peu plus.

- Monsieur Le Maire : j'avais dit maximum 8 000.

7) DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – RESTRUCTURATION ET AMENAGEMENT DU POLE SPORTIF GALLET :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention à la Préfecture du Pas-de-Calais au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux s'agissant de la restructuration et l'aménagement du Pôle Sportif Gallet.

Il s'agit de la construction d'une aire sportive nouvelle comprenant entre autres la construction d'un terrain de football synthétique, de tribunes, de vestiaires, d'une salle à destination des associations Noyelloises.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention au taux maximal à la Préfecture.

Le montant des travaux subventionnables s'élèvent à 2 174 494,33 HT. Le montant de la subvention sollicité est de 25 %, soit 543 623,58 HT.

- <u>Monsieur Le Maire</u>: dans ce cadre là, le montant des travaux subventionnables s'élèvent à 2 174 494,33 € H.T. et le montant de la subvention sollicitée à 25 % soit, 543 623,58 € H.T.

Je pense qu'il n'y a pas d'objections, nous pouvons déposer le dossier?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

8) PROLONGATION DE LA CONVENTION « DEVELOPPEMENT SEJOURS ENFANTS 2014/2017 » :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité s'est engagée, avec la Caisse d'Allocations Familiale du Pas-de-Calais, dans le dispositif d'aide aux Centres de Vacances pour la période 2014/2017.

La Caisse d'Allocations Familiale a décidé de prolonger la convention pour l'année 2018.

Cette prolongation reconduit en l'état les engagements pris lors de la précédente convention.

Ainsi, 43 places sont financées pour les séjours hiver et été.

Pour rappel:

- la Caisse d'Allocations Familiale cofinance à 50 % de la dépense nette municipale, après déduction de l'Aide aux Temps Libres, sur les séjours dont le coût sera plafonné à 850,00 € par séjour et par enfant.
- <u>Monsieur Le Maire</u>: ce sont des renouvellements de conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le premier c'est la prolongation de la convention de développement séjours des enfants.

Elle s'est terminée fin 2017 et il faut la reconduire pour l'année 2018.

Cette délibération à prendre avec la Caisse d'Allocations Familiale qui cofinance à 50 % de la dépense nette municipale avec déduction de l'aide aux temps libres sur les séjours dont le coût sera plafonné à 850,00 € par séjour et par enfant.

Là également, pas d'objections je suppose?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

9) PROJET DE RENOUVELLEMENT CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALE « AGREMENT RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES » :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention précédente étant arrivée à échéance le 31 décembre 2017, nous devons signer une convention de renouvellement qui permettra de finaliser les engagements respectifs des deux parties : Caisse d' Allocations Familiales du Pas de Calais et la Collectivité pour une période contractuelle sollicitée du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Pour se faire un dossier d'évaluation et un projet de fonctionnement ont été déposés auprès de la CAF.

Principes généraux de renouvellement de Projet :

Renouvellement sur une amplitude d'ouverture de 28 heures/semaine comprenant une répartition horaire entre l'administratif et veille juridique, les permanences physiques et téléphoniques et les temps d'animation.

Rappel des missions du relais:

- Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles :
- * Participation et accompagnement à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes à domicile,
- * Mise en place de temps d'animation en direction des professionnels de l'accueil individuel (temps collectifs, ateliers d'éveil ...), des enfants et des parents.
- Information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance :
 - * Information des familles sur les différents modes d'accueil,
 - * Mise en relation de l'offre et de la demande,
 - * Information aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel en matière de droit au travail,
 - * Information des professionnels de la petite enfance sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers.

Quelques actions mise en place:

- Des ateliers d'éveil (jeux, peinture, comptines,...),
- Le partenariat : multi-accueil, médiathèque, service des sports, centre social et les autres RAM du secteur,
- Des spectacles et fêtes annuelles,
- Des formations, conférences et débats,
- La journée nationale des assistantes maternelles,
- La mise en place de projet sur une période et avec des partenaires.
- <u>Monsieur Le Maire</u>: et le point 9, concerne le multi-accueil et plus précisément le projet de renouvellement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'agrément du relais assistantes maternelles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Pas d'objections?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

10) IMPASSE LHEUREUX – PROCEDURE DE BIEN SANS MAÎTRE:

- <u>Monsieur Le Maire</u>: ce point, nous le retirons de l'ordre du jour parce qu'il y a une petite erreur, ce n'est pas une procédure de bien sans maître mais une procédure d'abandon manifeste.

Le bien sans maître, c'est quand on ne connaît pas les héritiers.

- Madame Maryvonne POULAIN: et là, on les connaît?
- <u>Monsieur Le Maire</u>: oui, on les connaît. Donc on la passera au prochain conseil municipal.

11) MISE EN OEUVRE DE LA COMPETENCE COMMUNAUTAIRE « ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE » :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin du 19 décembre 2017, il a été délibéré sur la mise en œuvre de la compétence communautaire « zone d'activité Économique ».

La loi NOTRE du 07 août 2015 a renforcé l'action des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre par l'accroissement de leurs compétences obligatoires, notamment dans le domaine du développement économique (CGCT article L.5216-5).

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017 et en application de cette loi, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ». Les communes sont totalement dessaisies de cette compétence.

Les statuts de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, tels qu'adoptés par délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2016, ont entériné ce transfert de compétence.

Il s'agit désormais de définir le périmètre du transfert afin de répondre aux enjeux de développement et de rayonnement communautaires.

En l'absence de définition légale de la zone d'activité,

La CALL propose de retenir les critères suivants, les moyens afférents lui étant alors transférés :

- <u>1^{er} critère</u>: une ZAE est délimitée géographiquement.

Elle a une superficie et une cohérence d'ensemble (rassemblement de plusieurs établissements/entreprises).

Elle comporte à minima deux parcelles ou une grande parcelle à diviser, et fait l'objet d'une cohérence d'ensemble en termes d'aménagement, de gestion ou d'animation et d'une continuité territoriale.

En conséquence, une parcelle ne pourra constituer à elle seule une zone d'activité économique.

<u>2ème critère</u>: une ZAE traduit une volonté économique affirmée par un document d'urbanisme.

<u>3ème critère</u>: une ZAE traduit une volonté publique passée, actuelle et future d'un développement économique coordonné.

Elle est une production issue d'une opération d'aménagement.

Sont principalement concernées les zones pour lesquelles il y a / a eu une initiative, une volonté ou une maîtrise d'ouvrage publique de la zone d'activité.

Ainsi une ZAE dont l'aménagement est terminé et qui nécessite uniquement l'entretien des voiries et réseaux sera transférée à la CALL.

Par ailleurs, une ZAE est dans la plupart des cas, le fruit d'une opération d'aménagement effectuée soit en maîtrise d'ouvrage public (communes) soit dans le cadre d'une concession (ZAC, lotissement...).

La compétence en matière de zones d'activité économique emporte la réalisation et la gestion des travaux nécessaires à la viabilisation et à l'aménagement de la zone à savoir les travaux de voirie, d'alimentation en eau, gaz, électricité, réalisation des réseaux d'assainissement et de télécommunication, l'installation de l'éclairage public, la gestion des espaces verts.

<u>4ème critère</u>: une ZAE est destinée à accueillir des activités économiques, de nature « industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Elle regroupe plusieurs établissements et entreprises.

Il est proposé ainsi de retenir les critères sus-mentionnés, et de retenir le recensement des zones d'activité économique suivant :

- fosse 7 à Avion,
- l'étincelle à Avion,
- ZAL de la 2ème voie à Harnes,
- PA 3 à Méricourt,
- Averlens à Noyelles-sous-Lens,
- Fosse 13 à Sains-en-Gohelle.

Dans un second temps, un dialogue va s'engager avec les communes afin d'évaluer les moyens affectés localement dans le domaine des zones d'activités économique : cette évaluation relèvera de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charge (CLETC), qui sera composée et installée à cet effet.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de :

- DECIDER, dans le cadre du transfert de zones d'activité économique à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, de retenir les quatre critères tels qu'exposé ci-dessus.
- DECIDER, d'approuver le recensement des zones d'activité économiques suivantes :
- * Fosse 7 à Avion,
- * L'étincelle à Avion,
- * ZAL de la 2ème voie à Harnes,
- * PA 3 à Méricourt.
- * Averlens à Noyelles-sous-Lens,
- * Fosse 13 à Sains-en-Gohelle.
- DECIDER de demander aux communes membres de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin concernées d'approuver par délibération concordante l'ensemble de ces décisions.
- <u>Monsieur Le Maire</u>: actuellement, les zones d'activités étaient sous gestion, enfin « municipales » c'est un grand mot car la gestion était minime, c'était quand même la CALL qui la gérait, c'est elle qui trouvait les entreprises.

Par contre, tout ce qui était voirie, tout cela, c'était du domaine communal.

A partir du 1^{er} janvier 2017, les zones d'activités économiques deviennent compétences obligatoires de la CALL.

S'il y a un respect de certains critères, ils sont au nombre de 4 qui sont définis là :

- * une ZAE est délimitée géographiquement, ce qui est le cas chez nous.
- * une ZAE traduit une volonté économique affirmée par un document d'urbanisme, ça, c'est bien dans notre document d'urbanisme.
- * une ZAE traduit une volonté publique passée, actuelle et future d'un développement économique coordonné et on le voit actuellement avec l'installation de COLAS sur notre zone d'activité. Il ne reste plus beaucoup de terrain, il doit en rester un ou deux.
- * une ZAE qui est destinée à accueillir des activités économiques, de nature « industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

C'est bien le cas chez nous.

Comme nous respections tous ces critères, cette zone d'activité va devenir une zone d'activités de la CALL.

C'est à dire que ce sera elle qui va gérer complètement cette zone d'activités, que ce soit les voiries, que ce soit quand il y aura des dépôts sauvages « allo la CALL, vous pouvez venir ? ».

Notamment, la viande avariée.

Tout cela, ce sera la compétence de la CALL.

Il nous suffit de prendre une délibération comme quoi nous décidons du transfert dans le cadre du transfert de la zone d'activités de :

- * retenir les 4 critères exposés,
- * de décider d'approuver le recensement des zones d'activité économiques suivantes :
- Fosse 7 à Avion,
- L'étincelle à Avion,
- ZAL de la 2ème voie à Harnes,
- PA 3 à Méricourt,
- Averlens à Noyelles-sous-Lens,
- Fosse 13 à Sains-en-Gohelle.

Y-a-t-il des questions concernant cette reprise par la CALL de cette zone d'activité?

Adopté à l'unanimité?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

^{*} de décider de demander aux communes membres de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin concernées d'approuver par délibération concordante l'ensemble de ces décisions.

- Madame Maryvonne POULAIN: s'il vous plaît Monsieur Le Maire.

Les habitants de la rue du 10 mars, se sont encore plaints que le nettoyage n'était pas fait dans toute la rue.

En vérité, ils nettoient que les entrées qu'ils salissent, ils ne nettoient que les endroits bien précis où ils salissent mais pas dans la rue.

On se demandait si c'était normal ou si nous ne devions pas intervenir.

- Monsieur Le Maire: non, normalement, ils ont obligation de nettoyer toute la voirie.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: et au niveau du Parc des Boclets, il y a une installation de camp, des caravanes?
- <u>Monsieur Le Maire</u> : alors, il y a 6 caravanes qui se sont installées là, sur le parking des Boclets.

Nous, depuis lundi, nous avons fait intervenir les services.

Donc, constat d'huissier, on a repris un avocat pour procéder à l'expulsion.

Ils n'ont rien démolis.

Nous avons eu Maître VERMUSE au téléphone, il les connaît très bien.

Il dit qu'ils restent jusqu'à ce qu'ils soient expulsés.

C'est pour cela, au départ nous ne voulions pas faire cette procédure parce qu'ils nous avaient dit qu'ils ne restaient pas longtemps mais comme Maître VERMUSE nous a dit que c'est ce qu'ils faisaient habituellement, il fallait faire la démarche.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: et après, il y aussi le nombre de voitures brûlées au parc des Boclets.

Sur une année, il y en a au moins une dizaine. Malgré tout ce que l'on entend à l'heure actuelle, ça fait toujours peur.

- <u>Monsieur Le Maire</u> : et ce parking là, nous ne pouvons pas le supprimer pour la simple et bonne raison qu'il va être utilisé pour le Canal de La Souchez.
- Madame Maryvonne POULAIN: d'accord.
- Monsieur Daniel CAPILLON : il faut peut-être limiter le passage en hauteur.
- Monsieur Le Maire : oui, mais ce sont des voitures légères.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: parce qu'une dizaine comme cela en une année, ça fait quand même beaucoup.

Il n'y a pas que là, il y a d'autres endroits mais dans le coin ils en ont un petit peu marre.

Les camions qui passent, les rues qui sont sales, les voitures brûlées, l'invasion du parc des Boclets, c'est vrai qu'il faut beaucoup de patience aussi.

Mais c'est vrai qu'avec tous les travaux, dans toutes les rues, les gens se plaignent du passage. Même chez nous aussi.

Vivement que le passage se fait car les gens sont complètement perdus et ils tournent et en plus ils sont en colères au risque d'avoir des accidents.

Ils prennent les sens interdits, on en a vu pas mal qui prenaient les sens interdits parce que les gens en ont ras le bol.

Ils tournent, ils tournent, quand on voit qu'il faut faire parfois des détours de 2 km pour arriver au bout de la rue.

- <u>Monsieur Le Maire</u> : quand tu ne connais pas, je te mets au défi de te rendre à Méricourt.

Quelqu'un qui vient de Loison et qui veut se rendre à Méricourt, il ne sait pas par où passer.

Et en plus, quand tu viens de Billy et qu'il n'y a qu'un côté de circulation, va à Billy d'ici.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK: Méricourt.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: Fouquières.
- <u>Monsieur Le Maire</u> : la prochaine réunion de Conseil Municipal se déroulera fin février.

Bonne soirée à tout le monde.